

Budget rectificatif 3/2016: sécurité des institutions

2016/2121(BUD) - 25/10/2016 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 511 voix pour, 120 voix contre et 65 abstentions, une résolution relative à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 3/2016 de l'Union européenne pour l'exercice 2016: sécurité des institutions.

Le Parlement rappelle les récents attentats terroristes qui ont poussé les institutions de l'Union à revoir leurs besoins en matière de sécurité et à recenser les besoins de ressources supplémentaires dès 2016. Ainsi le projet de budget rectificatif n° 3/2016 propose de **relever d'un montant total de 15,8 millions EUR le budget** consacré à la sécurité des écoles européennes, du Parlement européen, de la Commission, de la Cour de justice, de la Cour des comptes européenne, du Comité économique et social européen, du Comité des régions et du Service européen pour l'action extérieure.

En particulier, le projet de budget rectificatif n° 3/2016 vise à créer 35 postes permanents supplémentaires pour le recrutement de **nouveaux agents de sécurité au Parlement européen**. Ces postes devraient être maintenus dans le budget 2017 et exemptés de l'objectif de 5% de réduction des effectifs, car ils correspondent à une nouvelle activité.

Prenant acte du projet de budget rectificatif n° 3/2016 tel que présenté par la Commission, le Parlement européen approuve telle quelle la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 3/2016 et charge son Président d'en constater l'adoption définitive.